

SÉANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Thomas JEANNEAU, Céline CHEVALIER, Anthony FOURNIER, Franck FOURNIER, Marie-Françoise BOURGEAIS, Franck GAUTEUR, Emmanuelle CLAIRET, Jean-Pierre GUAIS, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusée : Colette SEYEUX.

Madame Christine DE PONTFARCY a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 9 mars 2017 a été adopté à l'UNANIMITE.

ADDITIF :

LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 17 à M. et Mme LARDEUX Fabrice

2017027 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Monique CADOT

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2017- 007 – Parcelle AB 344 - 41 rue du Maine : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption
- 2017- 008 – Parcelles AC60, AC70 et AC 71 – Le jardin dit du Haut du Bourg et rue du Général Foucher : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption
- 2017- 009 – Parcelle AB 652 – Impasse du Temple : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption
- 2017- 010 – Parcelles AC 304 et AC 307 - 47 rue d'Anjou : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption
- 2017- 011 – Parcelle AC 374 – Impasse de la Petite Barre : la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption

Concessions de terrains dans le cimetière communal

- Concession n° 1147 – Cavurne 25 : vente à M. Rouger Michel, pour sa famille – durée 15 ans à compter du 6 mars 2017

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

2017028 – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 18 à M. PASSELANDE David et Mme PINEAU Marion

Présentation : Laurent LEFEVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 18 à M. PASSELANDE David et Mme PINEAU Marion,
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 12 rue du Pont d'Avignon
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2017029 - LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 17 à M. et Mme LARDEUX

Fabrice

Présentation : Laurent LEFEVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 17 à M. et Mme LARDEUX Fabrice
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 10 rue du Pont d'Avignon
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y

rapportant.

2017030 – COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Présentation : Laurent LEFEVRE

Résultat de clôture :

Fonctionnement : 410 854,16 €

Investissement : 51 084,05 €

(Madame le Maire s'est retirée lors du vote)

Adopté à l'UNANIMITE

Compte de gestion : résultats identiques au compte administratif du Maire

Adopté à l'UNANIMITE

2017031 – AFFECTATION DU RESULTAT

Présentation : Laurent LEFEVRE

Résultat de fonctionnement affecté au fonctionnement

Résultat d'investissement affecté à l'investissement

Adopté à l'UNANIMITE

2017032 – BUDGET PRIMITIF 2017

Présentation : Laurent LEFEVRE

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 2 248 431,50 € et en section investissement à 975 188,05 €.

Adopté à l'UNANIMITE

Principales dépenses d'investissement envisagées :

<u>Programmes 2016 non soldés</u>	
Ecole élémentaire	116 183,93
Aménagement salle des fêtes	1 563,30
Vestiaires Foot	400 000,00
Logiciel abelium	5 518,77
Chemin Simonière	326,32
Chemin de la Picoullerie	682,00
Voirie 2016	5 643,40
Panneaux de signalisation	2 365,00
PLU - Révision	20 000,00
Travaux locaux du personnel - Etude	5 000,00
Terrain football - buts	9 155,28
Site internet	468,00

Engagements pluriannuels	
Accessibilité - 2017 : salle des fêtes	15 900,00
PAVE - 2017 : Eglise	45 456,00
Nouveaux programmes	
Ecole élémentaire MC :	
Portail école	996,00
Clôture + portails / enceinte école	10 467,00
Bacs à sable	250,00
Informatique école MC	10 252,00
Travaux école sols MC	19 024,00
Maison des loisirs - Sols	10 462,00
Voirie 2017 :	
Rue du Pont Neuf	36 600,00
Manoir du Buat	
Eclairage	1 143,12
Porte manoir	2 453,00
Extension parking bd du stade	32 832,00
Equipement ateliers :	
Tracteur tondeuse	27 600,00
Desherbeuse vapeur	22 400,00
Echelle	523,00
Equipements divers :	
Cuisine : adoucisseur	1 236,00
Cuisine : compresseur armoire	950,00
Cuisine : armoire froide	2 420,00
Cavernes	2 919,69
SDSL pour serveur informatique	3 250,00
Rue des Forges : Eclairage public	3 619,00
Sous-Total	817 658,81
Avance résidence autonomie	1 800,00
Remboursement capital des emprunts	155 729,24
Total	975 188,05

2017033 – VOTE DES TAUX 2017

Présentation : Laurent LEFEVRE

Augmentation des taux : 1 %

Adopté à l'UNANIMITE

2017034 – DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES - Autorisation

Présentation : Laurent LEFEVRE

Par délibération du 20 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé le maire à émettre les actes administratifs par télétransmission ; une convention « act application » a été signée entre l'Etat et la commune.

Afin de télétransmettre les documents budgétaires, il convient de passer un avenant à ladite convention.

Adopté à l'UNANIMITE

2017035 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE Service Départemental d'Incendie et de Secours de Quelaines Saint-Gault

Présentation : Monique CADOT

Afin de consolider et maintenir les secours de proximité et pour améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires en journée, notamment aux horaires de garde ou de restauration, il est proposé

de signer une convention avec le SDIS autorisant le sapeur-pompier –lorsqu’il est engagé en intervention avant d’avoir pu reprendre son ou ses enfant(s)- à laisser ce(s) dernier(s) au restaurant scolaire et/ou en garderie périscolaire. Les frais seront pris en charge par la commune.

Adopté à l’UNANIMITE

2017036 – TABLEAU DE PEINTURE – Don – Acceptation

Présentation : Monique CADOT

M. Stéphane RENARD a fait don à la commune –qui l’a accepté- d’un tableau de peinture « La valse a mis le temps » (2016). Qu’il soit ici remercié.

Adopté à l’UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

2017037 – VESTIAIRES FOOT – Consultation d’entreprises lot 3

Présentation : Isabelle SAUVE

Dans le cadre du dossier de consultation des entreprises pour la construction de vestiaires sportifs, aucune offre n’a été remise pour le lot n°3. Il vous est demandé de consulter trois entreprises susceptibles de répondre au marché à procédure adaptée pour ce lot.

Adopté à l’UNANIMITE

2017038 – CONVENTION CADRE POUR LA REUSSITE DES ELEVES ET POUR UNE EVOLUTION DE L’OFFRE SCOLAIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Présentation : Monique CADOT

Information est donnée de la réponse de la commune sur le projet de convention cadre ruralité.

2017040 – OPERATION PROGRAMME D’AMELIORATION DE L’HABITAT

Présentation : Monique CADOT

L’OPAH est mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. La commune donne son accord de principe pour octroyer une aide aux travaux de rénovation de façades au taux de 10 % plafonnée à 400 € suivant le cahier des charges mis en place en 1996 et qu’il convient de réactualiser.

DATES A RETENIR :

Conseil Municipal reporté au 20 avril 2017, à 20 heures

Permanences aux bureaux électoraux : 23 avril 2017 et 7 mai 2017

Commémoration de l’armistice du 8 mai 2017 : cérémonie le 7 mai 2017

Il n’y a plus de questions diverses, la séance est levée à 23 h 20.